

2008/8755 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA REGIE DE QUARTIER EUREQUA SISE 23, RUE DES SERPOLLIERES A LYON 8E POUR L'ACTION "MOBISENIORS" (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La Ville de Lyon développe une politique gérontologique, axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées. Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité.

A ce titre, la Ville de Lyon soutient depuis 2005, une action intitulée « Mobiséniors » portée par l'Association Régie de Quartier Etats-Unis Euréqua, qui consiste à proposer un service de transport accompagné destiné aux personnes âgées du 8<sup>e</sup> arrondissement.

L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et les personnes âgées à mobilité réduite à participer à la vie sociale et lutter contre la solitude et la dépendance, par le biais d'un dispositif de transport accompagné permettant d'assurer les déplacements occasionnels ou réguliers.

La Ville de Lyon entend poursuivre son partenariat avec l'Association Régie de Quartier Etats-Unis Euréqua qui contribue à travers l'action « Mobiséniors » à augmenter la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie et favoriser le confort et le maintien des personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile.

Ainsi, la Ville de Lyon propose de soutenir l'Association Régie de Quartier Euréqua par l'attribution d'une subvention d'un montant global de 20 500 €, qui se décline comme suit :

- 5 000 € dans le cadre du volet santé du Contrat de Ville ;
- 5 500 € dans le cadre de la politique de la Ville ;
- 10 000 € dans le cadre du développement des réseaux associatifs.

Vu l'avis émis par le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Solidarité - Santé ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 20 500 euros est allouée à l'Association Régie de quartier EUREQUA pour l'action « Mobiséniors ».

2. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, après le transfert de 5 000 € du service 22350 (programme SANTE, opération TOXI, ligne 1792, fonction 512, nature 6574) et de 5 500 € des services 22310 (programme POLVIL, opération PROJETT, ligne 2679, fonction 520, nature 6574), et financée à partir de l'enveloppe « Développement Réseaux » - (article 6574, fonction 61, ligne de crédit n° 3562).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. HAGUENAUER